

Union Régionale Lorraine

Entrée F - Place du Général de Gaulle - 57000 METZ SNCF : 772992 // ☎ 03 87 62 67 64 // ⊜ 03 87 63 52 71

E-mail INTERNET: unsa-cheminots.metz@wanadoo.fr

Union Régionale Lille 25, bd JB Lebas – 59000 LILLE

EME et EDC : un Copier/Coller du « Pôle Emploi » ?

Bulletin n°64 – juin 2012

L'Espace Développement des Cadres et les 22 Espaces Mobilité Emploi régionaux ont été créés pour accompagner les agents SNCF sans poste ou en reconversion.

Accompagnement sans doute ... mais à l'évidence aussi, source de mal-être.

Pour l'UNSA, il faut prendre le problème à la source. Priorité au recrutement interne!

Rappel : Tout employeur doit offrir à chacun de ses salariés un emploi correspondant à sa qualification.

Ces structures ont été initialement créées pour accueillir les agents du Fret, dans le cadre des réorganisations de l'entreprise. A ce jour, elles ont pris en charge pas moins de 2400 agents du premier et deuxième collège, et 170 cadres ou cadres supérieurs de tous services.

Il s'agit d'une population hétérogène :

-			,					
□ agents «	sans pos	ste » en prov	/enance	soit de l'I	EPIC, soi	t du Grou	pe SNCF ((agents
SNCF au	retour d'u	ın séjour da	ans une	filiale, ou	ı collègu	es de filia	ales en co	ours de
reclasseme	ent (SeaF	rance, Kéoli	s, Novati	rans,),				
□ agents e	n reconve	ersion ou en	mobilité	géograpl	nique,			
□ agents e	n process	sus de reclas	ssement,					
□ agents e	n dernière	e partie de c	arrière.					
_		-						

Cependant la régulière réduction d'effectif dans l'EPIC et l'autonomie accordée à chaque dirigeant d'établissement dans le recrutement en interne ou en externe, laissent de plus en plus d'agents sans poste et sans perspective!

Dans ce contexte, le retour à l'emploi de salariés déjà en errance depuis des mois, voire des années devient une gageure.

□L'UNSA demande d'imposer la priorité à l'utilisation des ressources internes pour assurer la couverture des postes, plutôt que le recours aux embauches extérieures, ou à l'utilisation dévoyée de stagiaires ou d'apprentis sur des postes pérennes.

□Pour l'UNSA l'implication des animateurs des EME et de l'EDC n'est plus à
prouver.
Cependant, l'UNSA ne peut rester sourde aux plaintes et aux multiples
problèmes exprimés par les agents qui sont accueillis dans ces structures, en
particulier à l'EDC:
□ Le succès du retour à l'emploi n'est pas garanti ; pire, les cadres issus de l'EDC portent une marque indélébile et infamante lors de leurs recherches, marque qui leur
ferme quasi définitivement les portes d'un possible recrutement.
 Les missions proposées sont en général de qualification inférieure à celle de
l'agent.
☐ Les agents sont mis en concurrence financière avec des stagiaires ou des
apprentis. Rappelons que, dans tous les cas, le salaire de l'agent sans poste est pris
en charge par la SNCF !
□ La fragilisation des agents en mission est manifeste : isolement, perte
d'appartenance à un collectif de travail, manque de soutien et de contrôle des
conditions d'emploi, accueil et formation spécifique à la mission insuffisants,
complications au niveau du suivi administratif (perte de repos RQ), maintien des
agents en mission contre leur gré
□ Les agents pris en charge sont oubliés de leur service d'origine (CK, information métier). En outre, lors des notations, le service dont l'agent sans poste est
originaire, privilégie bien évidemment son personnel réellement en place et en lien
hiérarchique direct.
□ L'Entreprise ne respecte pas ses engagements d'offre de poste, à l'issue d'une
reconversion réussie et préconisée par elle.

L'entreprise est dans le déni de sa responsabilité au regard du chômage interne qu'elle organise.

Elle en arrive même à culpabiliser ses salariés qui en sont victimes alors qu'ils observent impuissants la suractivité professionnelle de leurs collègues demandant du renfort.

L'entreprise génère ainsi une situation de souffrance au travail que les démarches Qualité de Vie au Travail (QVT) ne pourront supprimer. Ces dernières constituent plus une diversion qu'une vraie réponse au mal être issu des conditions de travail.

De surcroît, **ces agents** affectés à l'EDC et détachés et dans le même temps en mission temporaire, peuvent être localisés dans tout le territoire national. De ce fait, ils **sont éloignés des Instances Représentatives du Personnel (CHSCT, DP, ...**). Ils ne savent plus à quels représentants du personnel ils sont rattachés !

De leur côté, ces mêmes IRP rencontrent d'énormes difficultés pour recueillir des informations sur le devenir de ces agents sans poste.

Cette situation d'éloignement des IRP est inacceptable !

De par sa situation d'«agent sans poste», cette **population** est pourtant **particulièrement exposée aux risques psychosociaux du travail.**

L'UNSA-Cheminots demande d'urgence à l'Entreprise une clarification sur ce point ainsi que la correction des dysfonctionnements rencontrés par les agents suivis par l'EDC et les EME.

Sans ces corrections, quelle est la plus-value de telles organisations si elles ajoutent davantage de souffrance à celles déjà vécues par la perte d'un poste ? L'UNSA-Cheminots reste à l'écoute de tous les salariés!

Elle engage chaque agent sans poste rencontrant des difficultés à contacter l'un des représentants du personnel de son service d'origine.

Pour la défense de vos droits et l'accompagnement syndical, **UNSA-Cheminots**,

	СО	TISATIONS	2012		
Adhérents	Cotisations annuelles	Réduction	réel après	réel après réduc.	
QUALIFICATION	Euros	d'impôt (66%)	réduc.		
A/B - TA	87,00 €	57,42 €	29,58 €	2,47 €	
C - TB 1	91,00 €	60,06 €	30,94 €	2,58 €	
D1 - TB2	96,00 €	63,36 €	32,64 €	2,72 €	
D 2 - TB 3	106,00 €	69,96 €	36,04 €	3,00 €	
E 1	106,00 €	69,96 €	36,04 €	3,00 €	
E 2	119,00 €	78,54 €	40,46 €	3,37 €	
F 1	131,00 €	86,46 €	44,54 €	3,71 €	
F 2	147,00 €	97,02 €	49,98 €	4,17 €	
G 1	157,00 €	103,62 €	53,38 €	4,45 €	
G 2	170,00 €	112,20 €	57,80 €	4,82 €	
H 1	181,00 €	119,46 €	61,54 €	5,13 €	
H 2	193,00 €	127,38 €	65,62 €	5,47 €	
CS	206,00 €	135,96 €	70,04 €	5,84 €	
Contractuels					
Exécution	87,00 €	57,42 €	29,58 €	2,47 €	
Maîtrise	106,00 €	69,96 €	36,04 €	3,00 €	
Cadres	131,00 €	86,46 €	44,54 €	3,71 €	

Si vous voulez adhérer, renvoyez le bulletin ci-après, à :

UNSA/ Cheminots

M. Le Secrétaire Général de l'UNION Régionale de

Lorraine ou Lille

(lire adresses en couverture)

Réduction de 66 % sur impôts et

adhésion à l'ADEIC (Association de Défense d'Education et d'Information du Consommateur)

Bulletin d'Adhésion

NOM	Prénom
FonctionGra	deNiveau
Adresse domiciliaire	
Etablissement	N° CP
Téléphone Service	Téléphone Portable
Adresse EMail (perso ou SNCF)	

A	le	Signature